



DELEGATION NATIONALE DU CREDIT LYONNAIS

15 Rue Feydeau - 75002 PARIS

B.C. 315-51

Tél. 01.42.95.11.80/10.57

Fax : 01.42.95.10.55

Lotus / mail: cfdt_delegation-nationale@lcl.fr

Internet: www.cfdt-lcl.org

Retraites

POUR UNE RÉFORME VRAIMENT JUSTE ET EFFICACE

Manifestons tous ensemble partout en France jeudi 23 septembre.

Le projet de réforme des retraites du gouvernement fait peser la quasi-totalité des efforts sur les salariés. Il n'assure pas l'avenir du financement des retraites au-delà de 2018. Il fait l'impasse sur la situation de l'emploi, alors même qu'elle conditionne l'avenir des régimes de retraite. Il ne répond pas davantage aux exigences de la CFDT :

- Réduire les inégalités,
- Étendre les possibilités de choix des individus,
- Pérenniser le financement des retraites sur le long terme.

1/ Un projet injuste

- **Les salariés qui ont commencé à travailler jeunes** devront cotiser plus longtemps que les autres, sans pour autant améliorer le montant de leur pension.
- **Les situations de travail pénible** ne sont pas reconnues par le projet de loi, qui s'adresse seulement à certains salariés invalidés par une maladie professionnelle, ce qui est très réducteur. On sait pourtant que les salariés exposés à des facteurs de pénibilité ont plus de chances de développer après leur départ en retraite des pathologies responsables d'une mortalité prématurée.
- **Les salariés aux carrières incomplètes** voient l'âge du départ sans pénalité reculer de 65 à 67 ans entre 2016 et 2021. Les femmes seront particulièrement concernées par ces situations : près de 30 % d'entre elles partent actuellement en retraite à 65 ans.
- Pour compenser la faiblesse des **droits à la retraite des femmes**, le projet prévoit la prise en compte des indemnités journalières maternité dans le calcul des pensions.
Or c'est très insuffisant au regard des écarts de taux d'emploi et de salaire entre les femmes et les hommes.

- **Les salariés qui sont hors de l'emploi** au moment où ils partent à la retraite seront amenés à rester au chômage, en maladie ou en invalidité plus longtemps, avec des allocations plus faibles que leurs droits à la retraite. 6 salariés sur 10 ne sont déjà plus en activité lorsqu'ils partent à la retraite !
- **Ceux qui ont cotisé à plusieurs régimes de retraite** (les polypensionnés) sont aujourd'hui pénalisés. Le projet de loi ne mentionne même pas leur situation, alors qu'ils représentent près de 40 % des nouveaux retraités !

2/ Un projet brutal

Le projet gouvernemental est brutal, car il combine deux paramètres dans des délais très brefs :

- Un recul des bornes d'âge de 4 mois par année civile entre 2011 et 2016 ;
- Et dès 2013, une augmentation d'un trimestre de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, portée à 41,25 années.

3/ Un projet inéquitable au détriment des actifs et des jeunes

- **Ce sont essentiellement les salariés qui doivent prendre en charge les conséquences de la crise** : ils fournissent 85 % de l'effort financier, principalement à travers le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans d'ici 2016.
- **Le recours à la fiscalité reste symbolique** et concourt seulement à 15 % des financements.
- Le projet gouvernemental est **inéquitable pour les plus jeunes générations**, car il dilapide les ressources du Fonds de réserve des retraites pour éponger les déficits dus à la crise, alors que ce fonds est destiné à faire face, à partir de 2020, à l'arrivée à la retraite des générations nombreuses du papy-boom. Le projet gouvernemental crée ainsi les conditions d'une augmentation des déficits futurs, qui reposeront alors sur les seules épaules des plus jeunes générations.

4/ Un projet inefficace

Le projet gouvernemental est inefficace, car il ne vise que le court terme.

- **L'équilibre financier à l'horizon 2018 n'est assuré qu'en transférant des charges vers l'assurance chômage et l'assurance maladie**, qui ne sont pas comptabilisées dans le projet.
- **Rien n'est prévu pour équilibrer le système de retraite au-delà de 2018** et les déficits continueront à se creuser, alors même que le recul des bornes d'âge aura produit tout son effet et que le Fonds de réserve des retraites aura été liquidé...
- Et enfin, **le gouvernement ne répond pas à la situation de l'emploi**, qui conditionne en très grande partie l'avenir des retraites.